

FAQ - Evaluations communes

Cette foire aux questions recense les interrogations suscitées par la mise en place des Evaluations communes. Nous vous invitons à la consulter afin d'y trouver les réponses à vos questions.

Questions portant sur l'organisation

- **À quel moment le choix définitif entre LVA/LVB sera-t-il fait ?**

Pour les candidats scolarisés dans un établissement d'enseignement scolaire public ou privé sous contrat, le choix des langues vivantes étrangères pour les LVA, LVB et des langues vivantes régionales pour les LVB est effectué par le candidat au moment de l'inscription à l'examen, à condition qu'il ait suivi l'enseignement correspondant au niveau concerné, dans un établissement d'enseignement scolaire public ou privé sous contrat ou auprès du CNED.

- **A quel moment pourront-ils permuter la LVA et la LVB ?**

Les élèves pourront permuter LVA et LVB au moment de l'inscription au baccalauréat.

- **Les élèves ont-ils la possibilité de choisir l'espagnol ou l'allemand en LVA. Les élèves ayant fait ce choix, peuvent-ils :**
 - être dans la même classe que des élèves ayant anglais LVA ?
 - étudier les mêmes documents ?
 - suivre les mêmes cours mais avec des modalités d'évaluation adaptées ?
 - la mixité au sein d'une même classe est-elle possible ?

Il serait souhaitable que l'établissement demande l'ouverture de la LVA espagnol ou allemand même si cela ne nécessite pas la création d'un groupe spécifique. Les chefs d'établissement doivent signaler à la DIVE tous les ans, les demandes d'ouverture et de fermeture en LV.

L'enseignement dans un groupe multi-niveaux nécessitera de la part du professeur d'envisager une différenciation pédagogique dans l'approche des documents

supports, qui peuvent être les mêmes. Dans la même logique, les évaluations prendront en compte les attendus selon que l'élève sera en LVA ou LVB. Les grilles d'aide à l'évaluation le permettent.

- **Un professeur peut-il évaluer ses élèves, à l'écrit comme à l'oral ?**

Comme pour les évaluations écrites, les évaluations orales seront évaluées par un enseignant qui n'a pas suivi l'élève durant l'année en cours. Les candidats ne peuvent pas être interrogés par leurs propres enseignants.

- **Les copies seront-elles anonymes ?**

Les évaluations communes écrites sont corrigées sous couvert de l'anonymat de l'élève. L'établissement doit conserver une reproduction (sur support papier ou numérique) de la version corrigée des copies pendant une durée d'un an après la publication des résultats de l'examen pour la session concernée.

- **À quel moment les copies seront-elles communiquées aux élèves ?**

La copie de l'évaluation commune est restituée au candidat dès sa correction, pendant son cursus, sans attendre la tenue de la commission d'harmonisation en fin d'année. La copie pourra servir d'outil de progression dans le cadre du processus d'apprentissage de l'élève. Les copies sont consultables sur le portail CYCLADES (dont l'accès se fait à l'aide d'identifiants personnels fournis par l'établissement du candidat lors de son inscription à l'examen)

- **Peut-on annoter les copies ?**

La copie porte les corrections et les appréciations de l'évaluateur. Ces annotations ont une visée formative et doivent permettre à l'élève de faire le point sur sa prestation : réussites et points à améliorer.

- **Les EC feront-elles l'objet d'une commission d'harmonisation ?**

Une commission d'harmonisation des notes des évaluations communes se réunit à la fin de chaque année scolaire du cycle terminal. Pour la classe de première, les travaux de la commission d'harmonisation portent sur les notes obtenues par les candidats aux deux premières séries d'évaluations communes. Pour la classe de terminale, la commission d'harmonisation doit se tenir avant la fin du mois de juin.

- **Des temps d'échanges sont-ils prévus dans les établissements au sujet des nouvelles épreuves ?**

Dans le cadre de l'organisation de l'établissement, un temps préparatoire au choix des sujets et à la correction des évaluations communes peut être libéré pour les professeurs concernés par ces évaluations communes.

- **Y aura-t-il un moment où les enseignants pourront travailler à partir d'exemples concrets ?**

Les sujets « zéro » ont pour vocation à servir d'exemples concrets. Ils sont disponibles sur la page Eduscol : <https://eduscol.education.fr/cid141765/sujets-zero-1e-bac-2021.html>

- **Qui choisit les sujets ?**

Les professeurs, désignés par le chef d'établissement et sous sa responsabilité, choisissent parmi les sujets présents dans la banque nationale, ceux qu'ils retiennent pour leur établissement. Le choix des sujets est guidé par les progressions pédagogiques suivies dans l'établissement et par les apprentissages mis en œuvre.

Les sujets dans la Banque Nationale de Sujets sont renouvelés annuellement pour partie.

- **Peut-on apporter des modifications aux sujets ?**

Aucune modification ne doit être apportée aux sujets.

- **Devons-nous prévoir des sujets de remplacement pour les élèves absents ?**

En cas d'absence à une évaluation commune, le candidat est convoqué à une évaluation de remplacement organisée par l'établissement qui avait organisé l'évaluation initiale. Cette évaluation de remplacement peut avoir lieu jusqu'à la fin de la série d'évaluations communes de terminale dans l'établissement d'inscription de l'élève pour l'année scolaire en cours. Il faudra proposer un sujet issu de la BNS pour les élèves absents car ces derniers devront passer les épreuves plus tard.

- **Les points-score qui apparaissent sur les grilles d'évaluation peuvent-ils être fractionnés ?**
- **Peut-on attribuer d'autres points-score que ceux figurant dans les grilles d'évaluation (5, 10, 20, 30) ?**

Non. On utilise uniquement les points score tels qu'ils figurent dans la grille. Lors de la conversion en note sur 20, l'amplitude des notes proposées permet de nuancer le positionnement dans la grille.

- **A combien de mots correspondent 2300 signes en CE et en EE ?**

Le nombre de mots varie d'une langue à l'autre. Chaque logiciel de traitement de texte offre la possibilité de connaître le nombre de mots ou de signes d'un texte, espaces compris ou pas.

- **Pour le choix du sujet dans la BNS, faudra-t-il à nouveau en choisir 3, charge au chef d'établissement de déterminer LE sujet de l'épreuve ?**

A ce jour, aucun élément nouveau n'a été publié à ce sujet.

- **Est-il possible de faire passer le même sujet d'épreuve à toutes les classes d'un même établissement sur le même créneau horaire ?**

L'organisation des évaluations communes se fait, dans la mesure du possible, dans le cadre des emplois du temps ordinaires des élèves. Cela permet d'éviter la banalisation d'un ou plusieurs jours pour l'organisation des évaluations communes. En fonction des enseignements concernés, les évaluations peuvent être organisées à des moments différents (jours, semaines). Le nombre de sujets dépendra de l'organisation retenue dans l'établissement.

- **Chaque professeur doit-il choisir son propre sujet de EC1 et EC2 ?**

Les EC s'inscrivent dans une logique de progression pédagogique commune au sein de chaque discipline. De ce fait, il serait souhaitable que les professeurs de chaque discipline choisissent de manière concertée, parmi les sujets présents dans la banque nationale, ceux qu'ils retiennent pour leur établissement.

- **S'il y a plusieurs enseignants dans la même langue : le sujet doit-il être le même pour tout le lycée ou peut-il être différent ?**

Tout ceci relève de l'autonomie des établissements. Il est cependant conseillé de se mettre d'accord dans la conception et la mise en place des progressions - y compris en interlangues. Ainsi, le choix d'un même sujet en sera facilité.

- **Qui choisit la restitution de la CE en langue cible ou en français ? L'enseignant ou l'élève ?**

Pour la restitution de la CE, c'est la consigne dans le sujet qui fait foi. Le choix n'incombe pas à l'enseignant. Si le sujet le mentionne explicitement la possibilité du choix, alors c'est le candidat qui décide, sinon, il convient de suivre scrupuleusement la consigne.

- **Je suis enseignant en portugais. Concernant les élèves inscrits au CNED, comment se déroulent les épreuves ? Quand ? Qui évaluera les candidats ?**

Les candidats sont convoqués, par le Recteur d'Académie à la fin de l'année de terminale, à l'épreuve ponctuelle de contrôle continu. Les axes seront issus de la BNS et corrigés par des enseignants. Il en est de même pour l'épreuve orale.

- **Un aménagement pour les élèves allophones lors de l'épreuve EC1 (compréhension orale) est-il possible ? L'utilisation d'un dictionnaire portugais/français et albanais/français sera-t-elle autorisée ?**

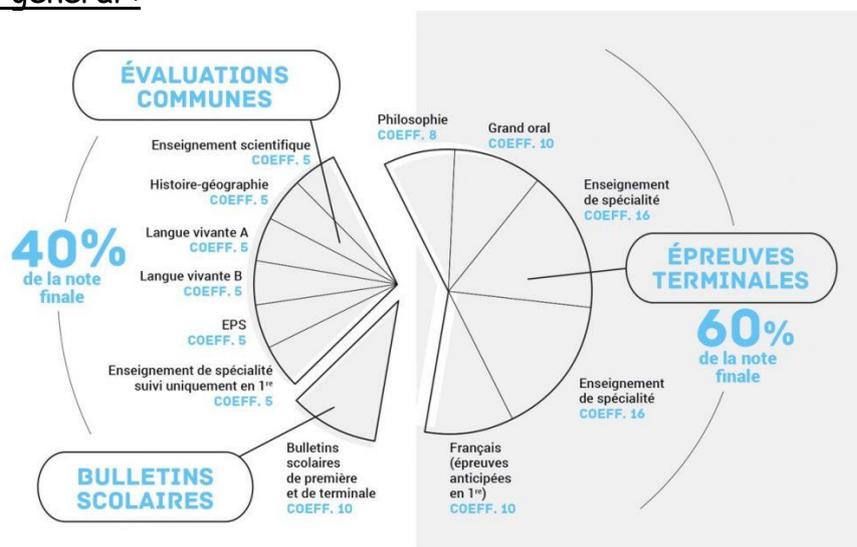
Aucun document n'est autorisé pour cette épreuve. Il va donc falloir mettre en place des stratégies afin d'aider / d'accompagner au mieux les élèves avant qu'ils ne soient en situation de composer.

Questions portant sur les épreuves

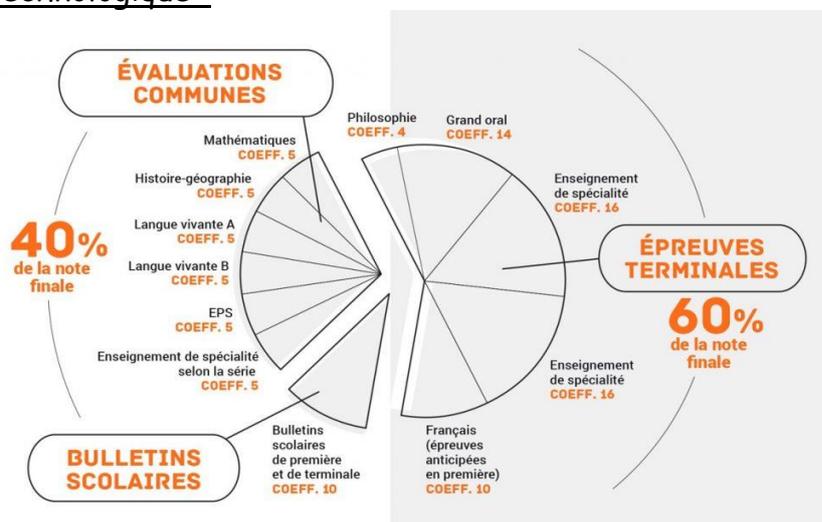
- **Quel est le coefficient des épreuves EC pour le bac ?**

Le total des notes obtenues à toutes les évaluations communes (EC) en première et en terminale compte pour 30% de la note finale.

Baccalauréat général :



Baccalauréat technologique :



Questions portant sur l'EC 1 (la CO)

- **Le temps d'écoute est-il compris dans la durée de l'épreuve ?**

Le temps d'écoute n'est pas compris dans la durée de l'épreuve. À l'issue de la troisième écoute, les candidats disposent de 20 minutes pour rendre compte du document oral.

Écoute du document: EC1 CO = 20' temps d'écoute non compris. / EC3 = le candidat dispose d'1h30 pour composer à l'issue de la 3^è écoute.

- **En quelle langue se fait le compte-rendu de la compréhension de l'oral ?**

Le compte rendu de la compréhension de l'oral se fait en français.

- **Le compte-rendu de la compréhension de l'oral est-il libre ou guidé ?**

Les deux modalités sont possibles, selon le libellé du sujet qui fait foi. Nous vous invitons à vous reporter au BO spécial n°6 du 31 juillet 2020, aux sujets « zéro » sur Eduscol, ainsi qu'au Padlet mis à votre disposition : <https://padlet.com/Rennes2019/LV> (cf diaporama pour toutes les langues)

- **Pourra-t-on utiliser les sujets de la BNS de l'an dernier pour les EC1 (ne prendre que la CO de l'an dernier par exemple) ?**

Oui. Un grand nombre des sujets de l'année dernière dans leur partie CO sera utilisable pour la session de cette année.

Questions portant sur l'EC 2 (la CE et l'EE)

- **En quelle langue se fait le compte-rendu de la compréhension de l'écrit ?**
- **Le compte-rendu de la compréhension de l'écrit est-il libre ou guidé ?**
- **Quelle est la longueur attendue pour l'EE ?**

Le libellé du sujet fait foi et ne peut pas être modifié. Nous vous invitons à vous reporter au BO spécial n°6 du 31 juillet 2020, aux sujets « zéro » sur Eduscol, ainsi qu'au Padlet mis à votre disposition : <https://padlet.com/Rennes2019/LV> (cf diaporama pour toutes les langues)

- **Pour l'EC2 et l'EC3 (partie CE) les candidats rendent-ils compte des documents en français ou en langue cible ? Les deux scénarios sont-ils possibles ?**

Le compte-rendu de la CE se fait en français, pour l'allemand et l'espagnol, en langue cible, pour l'anglais et le breton.

Dans d'autres langues, les deux scénarios sont possibles. Il est donc nécessaire d'entraîner les élèves à ces 2 exercices.

Questions portant sur l'EC 3 (la CO, la CE et l'EE)

- **En quelle langue se fait le compte-rendu de la compréhension de l'oral ?**

Le compte rendu de la compréhension de l'oral se fait en français.

- **Le compte-rendu de la compréhension de l'oral est-il libre ou guidé ?**

Nous vous invitons à vous reporter au BO spécial n°6 du 31 juillet 2020, aux sujets « zéro » sur Eduscol, ainsi qu'au Padlet mis à votre disposition : <https://padlet.com/Rennes2019/LV> (cf diaporama pour toutes les langues)

- **Pour le temps 2 de EC3 EO dans la voie générale, les documents proposés par l'examineur sont-ils à prendre dans la BNS ou bien à prévoir par chaque enseignant ?**

Les documents seront à prendre dans la BNS. Des exemples de sujets « zéro » sont disponibles sur Eduscol.

- **CO : Le titre du document sera-t-il donné aux candidats lors de l'EC3 ?**

Mêmes modalités que pour la classe de 1^{ère} : le titre du document figure sur le sujet.

- **En quelle langue se fait le compte-rendu de la compréhension de l'écrit ?**

Le compte-rendu de la CE se fait en français, pour l'allemand et l'espagnol, en langue cible, pour l'anglais et le breton.

Dans d'autres langues les deux scénarios sont possibles. Il est donc nécessaire d'entraîner les élèves à ces 2 exercices.

- **Quelle est la longueur attendue pour l'EE ?**

Les consignes indiquent la longueur attendue : 120 mots au moins.

Chinois: LVA 100 caractères environ, LVB 80 caractères environ.

Questions portant sur l'EC 3 (l'EO)

- **Qui sera l'examineur en EO ?**

Les évaluations orales sont faites par un enseignant qui n'a pas suivi l'élève pendant l'année en cours (BO spécial N°6 du 31 juillet 2020)

- **En EO, les élèves de terminale seront-ils interrogés par leur professeur de l'année ?**

Non. La Division des Examens et Concours devrait adresser un cadrage aux établissements.

- **Est-il possible d'envisager dans le choix des sujets d'EC3 les thèmes abordés en 1ère et en terminale ou seulement en terminale ?**

Le choix des sujets est guidé par les progressions pédagogiques suivies dans l'établissement. Les axes pourront avoir été vus en 1^{ère} et en Terminale mais sous l'angle de thématiques différentes. Il semble cohérent en EC3 de s'appuyer plus particulièrement sur les apprentissages mis en œuvre en classe de terminale.

- **En EO, prenons l'exemple d'élèves de terminale présentant la relation avec l'axe 5. Doivent-ils relier les deux documents ou un de ces deux documents ?**

Les élèves doivent évoquer les deux documents mais l'un des deux fera l'objet d'un plus grand développement.

- **L'évaluation de l'EO peut-elle être évaluée par un binôme d'enseignants ?**

Il n'est pas prévu qu'un binôme de professeurs corrige les épreuves d'EO sauf dans la voie technologique, en ETLV.

Par ailleurs, un binôme de professeurs d'établissements différents peut se signaler auprès de la DEC pour demander à échanger leurs élèves pour les évaluer, dans le cas où ils sont seuls à intervenir dans leur langue dans leur établissement.

- **Sur quelle grille d'évaluation doit-on se baser en ETLV ?**

La grille d'évaluation d'EO du tronc commun sera utilisée pour les candidats dans la voie technologique. Il convient, cependant, d'être vigilant pour tenir compte de la spécificité de la série.

- **Pour l'épreuve d'ETLV : si un candidat a choisi en 1^{ère} l'espagnol en LVA, passera-t-il, en terminale, l'ETLV en espagnol même si l'établissement ne propose pas d'enseignement technologique en espagnol ?**

Non. Le BO spécial n°6 du 31/07/2020 stipule que l'épreuve « repose sur l'enseignement technologique qui a fait l'objet d'un enseignement d'ETLV au cours de la classe de terminale ». Un élève doit obligatoirement recevoir un enseignement en ETLV dans la LVA pour pouvoir présenter l'épreuve dans cette langue. Les permutations de langue ne peuvent se faire que si cet enseignement est proposé dans le lycée.

- **En ETLV, peut-on avoir des précisions sur les supports fournis par les candidats ?**

Le candidat apporte son propre support pour l'EOC : tableaux, graphiques, documents papier ou diaporama... tout document qui lui semblera pertinent pour faciliter la prise de parole et appuyer son propos. Les professeurs en charge de l'enseignement veilleront à ce que ce support ne comporte pas trop de texte rédigé, afin d'éviter l'écueil de « l'écrit oralisé ».

Questions portant sur la banque nationale de sujets

- **Quelle est la date d'ouverture des sujets de la BNS ?**

La BNS sera ouverte le 15 novembre 2020 pour les EC1

- **Les sujets de la BNS sont-ils renouvelés ?**

Les sujets de la BNS sont renouvelés en partie tous les ans.

- **Est-ce qu'il y aura une banque de sujets pour EO ?**

Les sujets pour la partie EO seront fournis par la BNS.

- **Les transcriptions sont-ils fournis ?**

La BNS ne fournit pas les transcriptions.

- **A quel moment les sujets « zéro » seront-ils disponibles en EC3 ?**

A ce jour, nous n'avons pas de date à vous donner. Les sujets. Dans certaines langues, ils sont disponibles pour l'EO. Il convient de se rendre régulièrement sur la page dédiée d'Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/cid141765/sujets-zero-1e-bac-2021.html>

- **Les élèves auront-ils accès à la BNS ?**

Les élèves auront accès à la BNS à partir du site:

<http://quandjepasselebac.education.fr/revisions-la-banque-nationale-de-sujets/>

- **Peut-on utiliser les sujets dans la BNS pour s'entraîner ?**

Nous rappelons que les sujets de la BNS n'ont pas vocation à être utilisés en entraînement. Les sujets « zéro » peuvent en revanche être utilisés.

- **Les banques de sujet 1ère et Terminale sont-elles distinctes ?**

La BNS fournit des sujets distincts pour les trois EC.

- **A quelle date auront lieu les épreuves spécifiques (SI, Sections Binationales) ?**

L'interrogation orale en langue a lieu "à la même période que les autres évaluations communes de la classe de terminale" BO spécial N°6 du 31/07/2020

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019306N.ht>